

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

ÉTATS FINANCIERS

31 AOÛT 2018

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la
Fondation des écoles catholiques du Centre-Est de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation des écoles catholiques du Centre-Est de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Marcil Lavallée

OTTAWA
400-1420 place Blair Place
Ottawa ON K1J 9L8
T 613 745-8387
F 613 745-9584

Marcil-Lavallee.ca
Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

Cabinet indépendant affilié à
Independent firm affiliated to
MOORE STEPHENS

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, la Fondation tire des produits de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de la Fondation et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 août 2018 et 2017, de l'actif à court terme aux 31 août 2018 et 2017 et de l'actif net aux 31 août 2018 et 2017 et au 1 septembre 2016. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 août 2017 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles de la situation décrite dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation des écoles catholiques du Centre-Est de l'Ontario au 31 août 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 26 novembre 2018

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2018

3

	2018	2017
PRODUITS		
Tournoi de golf	40 037 \$	37 178 \$
Dons	27 836	34 927
Campagne Centraide	8 571	12 803
Dons en nature	4 616	3 545
Fondation Richelieu-International	2 500	-
Intérêts	1 934	193
	85 494	88 646
CHARGES		
Dons (programmes)	58 039	52 932
Tournoi de golf	14 530	16 114
Frais de bureau	1 060	679
Publicité et frais de représentation	723	424
Assurances	679	698
Honoraires professionnels	2 308	3 430
Frais de service	26	35
	77 365	74 312
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	8 129 \$	14 334 \$

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2018

4

	Fonds de réserve générale	Non affecté	2018 Total	2017 Total
SOLDE AU DÉBUT	- \$	87 494 \$	87 494 \$	73 160 \$
Excédent des produits sur les charges	-	8 129	8 129	14 334
Affectation interne (note 7)	53 000	(53 000)	-	-
SOLDE À LA FIN	53 000 \$	42 623 \$	95 623 \$	87 494 \$

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 AOÛT 2018

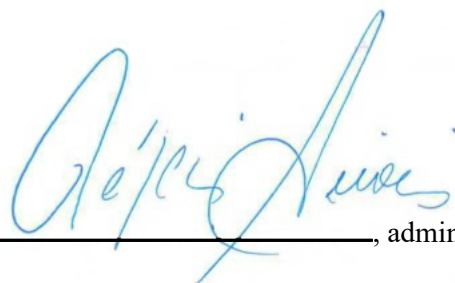
5

	2018	2017
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	89 958 \$	109 693 \$
Débiteurs	9 449	8 307
Dépôt à terme - 1,2 %, échéant en mai 2019	7 000	-
	106 407	118 000
PLACEMENTS (note 3)	46 055	28 020
	152 462 \$	146 020 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	20 189 \$	12 463 \$
Apports reportés (note 4)	36 650	46 063
	56 839	58 526
ACTIF NET		
Affectation interne (note 7)		
Fonds de réserve générale	53 000	-
Non affecté	42 623	87 494
	95 623	87 494
	152 462 \$	146 020 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



, administrateur



, administrateur

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2018

6

	2018	2017
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	8 129 \$	14 334 \$
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(1 142)	(1 700)
Créditeurs et frais courus	7 726	4 170
Apports reportés	(9 413)	29 034
	(2 829)	31 504
	5 300	45 838
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements	(25 035)	(28 020)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(19 735)	17 818
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	109 693	91 875
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	89 958 \$	109 693 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2018

7

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fondation, un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, a pour objectif de soulager la pauvreté en subvenant aux besoins essentiels des élèves provenant de familles à faible revenu dans les écoles catholiques du Centre-Est de l'Ontario. La Fondation est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. À ce titre, la Fondation est exonérée d'impôt.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fondation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Constataion des produits

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés (tels que les dons perçus pour les programmes Sam Aide, Dictée Richelieu Laporte et Sport-études gymnastique - Les Sittelles et pour l'école secondaire catholique Paul-Desmarais) sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits de la Campagne Centraide sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou considérés comme recevables si le montant peut être raisonnablement estimé et que son recouvrement est suffisamment assuré.

Les dons de biens et services en nature, qui auraient autrement été achetés, sont comptabilisés à titre de produits et de charges à leur juste valeur.

Les autres dons ne sont comptabilisés qu'une fois reçus vu le caractère incertain de leur perception.

Les produits tirés du tournoi de golf sont constatés lorsque le tournoi a eu lieu.

Services reçus à titre bénévole

La Fondation ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures et à la détermination de leur juste valeur, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de la Fondation.

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2018

8

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des instruments financiers désignés à la juste valeur à la comptabilisation initiale.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent du dépôt à terme et des placements garantis liés aux marchés.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. La Fondation détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

La Fondation comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en ajustement de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode linéaire.

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2018

9

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

3. PLACEMENTS

	2018	2017
Dépôt à terme (1,54 %, échéant en 2021)	7 000 \$	14 000 \$
Placements garantis liés aux marchés (rendement maximal variant entre 1,8 % et 10 %, échéant entre 2020 et 2023)	39 055	14 020
	46 055 \$	28 020 \$

4. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés sont composés de dons assujettis à des conditions. Les variations de l'exercice se présentent comme suit :

	2018	2017
Solde au début	46 063 \$	17 029 \$
Plus : montant octroyé au cours de l'exercice	-	36 734
Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice	(9 413)	(7 700)
Solde à la fin	36 650 \$	46 063 \$

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Fondation des écoles catholiques du Centre-Est de l'Ontario et le Conseil des écoles catholiques du Centre-Est (CECCE) sont des entités apparentées puisque la totalité des membres du personnel de la Fondation sont des employés du CECCE. De plus, certains membres du conseil d'administration de la Fondation siègent également au conseil du CECCE ou occupent un poste de haute direction au CECCE. Par conséquent, le CECCE a la capacité d'influencer la gestion et l'élaboration des politiques de la Fondation. Aucune charge salariale n'est chargée à la Fondation par le CECCE. Le CECCE fournit également, sans frais, des locaux à la Fondation.

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2018

10

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la Fondation sont liés aux débiteurs.

La Fondation établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de comptes particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. La Fondation n'est exposée à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier ou d'une quelconque contrepartie.

7. AFFECTATION INTERNE

Le Fonds de réserve a été créé afin de pouvoir faire face à des événements imprévus ou pour les besoins inhabituels des programmes.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a adopté une résolution de transférer un montant de 53 000 \$ provenant du fonds non affecté au fonds de réserve générale.

8. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.